


Le Président

Cab-JRL-SLF-DH-JD-SB

Lille, le – 4 JUIL. 2018

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des requêtes transmises par de nombreux habitants du département du Nord par le biais de votre association, demandant de relever les limitations de vitesse sur les routes du réseau départemental, mesure s'appliquant à compter du 1^{er} juillet 2018.

Depuis l'annonce faite par le Premier Ministre en Comité Interministériel à la Sécurité Routière le 18 janvier dernier, d'abaisser la limitation de vitesse sur certaines routes du réseau secondaire, je me suis personnellement impliqué et opposé à cette mesure.

C'est en ce sens que j'ai signé une lettre ouverte, initiée par le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or, demandant expressément au Gouvernement de renoncer à ce projet, et de privilégier des solutions pragmatiques, au cas par cas, en concertation avec les Départements sur les tronçons les plus accidentogènes. En effet, cette mesure de caractère généraliste ne permet pas de prendre en compte la diversité des territoires, en particulier les plus ruraux et les plus enclavés, dans lesquels la voiture constitue souvent le seul moyen de transport, sans autre alternative de mobilité.

Cependant, je me permets de vous préciser que cette décision s'impose à notre collectivité, au titre de la répartition des compétences pour l'édiction des mesures de police à caractère général. En effet, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 août 1919, les autorités locales ne peuvent qu'aggraver les mesures édictées par les autorités nationales, sans pouvoir les modifier ni, bien sûr, les réduire.

Toutefois, il est à noter que l'opposition coordonnée des Départements et des parties prenantes sur ce sujet a amené le Président de la République à une première concession. En effet, il a été décidé qu'après une expérimentation d'une durée de deux ans, cette mesure serait évaluée afin de mesurer son efficacité réelle sur la sécurité routière et de décider de son maintien ou de son retrait.

Enfin, en collaboration avec l'Assemblée des Départements de France, je tiens à vous assurer que je continuerai à intervenir régulièrement sur ce dossier, pour rappeler que les Présidents de Départements sont les mieux à même de juger au cas par cas de la dangerosité des routes départementales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



Jean-René LECERF
Président du Département du Nord